

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 25 mai 2020

Crise sanitaire Covid-19

Aménagements transitoires cyclables et piétons



Crédit image : A. Loubry, Rennes Ville & Métropole

Sommaire

- Communiqué de presse :
Rennes renforce ses aménagements transitoires en faveur des déplacements cyclables et piétons
- Les réalisations programmées
- Cartographies

Interlocutrice**Nathalie Appéré**

Maire de Rennes

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 25 mai 2020

Mobilité / Crise sanitaire Covid-19

Rennes renforce ses aménagements transitoires en faveur des déplacements cyclables et piétons

À compter du 2 juin 2020

Après une première phase d'aménagements réalisés courant mai en prévision du déconfinement, sur plusieurs secteurs (boulevards de la Liberté et de la Tour d'Auvergne et rues de l'Hôtel Dieu, Lesage et Saint-Hélier), la Ville de Rennes lance une nouvelle phase ambitieuse d'aménagements transitoires cyclables et piétons. Ces mesures contribuent à réorganiser l'espace public afin de faciliter les **déplacements du quotidien des piétons et cyclistes** mais aussi à accompagner la **réouverture des commerces** du centre-ville.

Les aménagements seront opérationnels à partir du **mardi 2 juin et seront en vigueur jusqu'au dimanche 30 août**. Tout au long de ces trois mois, les aménagements pourront être ajustés si besoin et seront évalués pour être éventuellement pérennisés si leur efficacité est prouvée.

Deux critères ont été retenus pour la réalisation de ces aménagements. Ils doivent tout d'abord permettre le respect de la distanciation physique grâce à une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements et doivent ensuite être rapides à mettre en œuvre, adaptables et réversibles.

Un engagement fort en faveur des déplacements actifs

Rennes encourage déjà activement le développement des modes de déplacements actifs (marche à pied et vélo). La Ville s'est engagée dans cette démarche de transformation de l'espace public depuis plusieurs années :

> **80 % des rues en zone de circulation apaisée** (limitées à 30 km/h ou moins) ;

> **Déploiement du Réseau Express Vélo (REV)** : composé majoritairement de pistes cyclables, le Réseau express vélo permet d'assurer la continuité, la lisibilité et la sécurité des aménagements, pour encourager la pratique du vélo. Les itinéraires sécurisés qui composent le REV de Rennes totaliseront à terme 16 kilomètres, et s'intégreront dans le Réseau express vélo intercommunal de 105 km sur le périmètre de Rennes Métropole ;

> **Concertation sur le cœur de ville et week-ends en mode "Zen"** (hyper-centre fermé à la circulation pour permettre aux habitants de vivre différemment le centre-ville de Rennes le temps d'un week-end) depuis 2018 ;

> **3^{ème} place au palmarès des villes cyclables en 2020 dans la catégorie des villes de plus de 200 000 habitants** (enquête de la Fédération française des usagers de la bicyclette - FUB).

En proposant de nouveaux aménagements transitoires, la Ville de Rennes donne un coup d'accélérateur à certains projets qui devaient être activés après la mise en service de la ligne b du métro et qui, pour la plupart, ont été présentés lors des concertations sur le [PLU Rennes 2030](#) ou sur le [Plan de déplacements urbains](#). Ces aménagements sont déployés plus rapidement que prévu afin de répondre au mieux au contexte sanitaire actuel.

Trois objectifs

Ces aménagements poursuivent trois objectifs :

1/ Priorité aux piétons et aux cyclistes en centre-ville (voir périmètre sur la cartographie p.7).

Les piétons et cyclistes seront prioritaires grâce à la mise en place d'une zone de rencontre à la place de la zone 30 actuelle. Le centre de Rennes est en effet un espace particulièrement concerné par ces aménagements étant donnée la densité de commerces qui ont rouvert. Pour permettre aux habitants de profiter des commerces du centre dans le respect des règles de distanciation physique, les piétons seront autorisés à cheminer sur la chaussée. Ils seront prioritaires et la vitesse des véhicules autorisés sera limitée à 20 km/h. La desserte pour les riverains et commerçants et l'accès aux parkings en ouvrage (Hoche, Les Lices...) restera autorisée mais les véhicules motorisés ne pourront plus traverser l'hyper-centre d'un bout à l'autre.

2/ Montée en puissance des aménagements transitoires vélo.

Les quais nord seront réservés à la circulation des cyclistes et à la desserte riveraine. Ainsi, les quais Chateaubriand, Lamartine et Duguay Trouin deviendront la première « vélorue » rennaise et un double sens cyclable y sera aménagé.

La rive sud du boulevard de la Liberté va bénéficier d'une piste transitoire qui permettra aux cyclistes d'être protégés de la circulation depuis la place de Bretagne jusqu'à l'approche de la rue d'Isly.

En cohérence avec la piste transitoire de la rue de l'Hôtel Dieu, de nouveaux aménagements seront réalisés sur le pont Legraverend (couloir bus et vélo dans le sens ouest > est et élargissement du trottoir sud).

Enfin, un nouvel aménagement est prévu sur l'avenue Aristide Briand et le quai Dujardin avec l'élargissement (2,5 m) et la sécurisation de la bande cyclable entre les ponts de Châteaudun et Pasteur.

Des aménagements transitoires sont à l'étude avenue Janvier, entre les quais et le boulevard de la Liberté.

3/ Apaisement du trafic dans les quartiers de Rennes.

Une modification du plan de circulation va aussi être expérimentée dans le secteur Sud Gare, où le trafic de transit reste important et problématique pour les

habitants. Il s'agira de faciliter les déplacements à vélo et à pied dans cette zone, tout en limitant le trafic de transit. Cette expérimentation, si elle se révèle fructueuse, pourra être reproduite dans d'autres quartiers rennais

Enfin, sont aussi à l'étude, la **sécurisation des abords des écoles** de la ville.

Réalisations programmées

Passage de la Zone 30 du centre en Zone de rencontre

[20 km/h maximum avec priorité du plus faible sur le plus fort, les piétons peuvent se déplacer sur la chaussée, les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens].

Le secteur retenu est contenu entre la rue de l'Hôtel Dieu au nord, le boulevard de la Liberté au sud, le boulevard de Chézy à l'ouest et l'axe Guillaudot/Gambetta à l'est (90 hectares). Les abords de la place de l'Hôtel de Ville seront transformés en aire piétonne (accès riverains immédiats, livraisons et véhicules de secours uniquement sur les rues de l'Hermine et de Brillhac au nord, de Coëtquen et Ferdinand Buisson au sud).

Mise en double sens cyclable des quais nord en hyper-centre (750 mètres environ)

La Ville de Rennes va expérimenter sa première vélorue entre la place Pasteur et la place de Bretagne *via* la suppression du trafic de transit. Concrètement, le quai Lamartine sera fermé à la circulation générale (accès riverains immédiats, livraisons et véhicules de secours uniquement), tandis que les dessertes riveraines et le stationnement seront maintenus sur le quai Chateaubriand (sortie obligatoire par la rue Jean Jaurès, la rue Edith Cavell, la place du Parlement et la rue Victor Hugo) et le quai Duguay Trouin (accès maintenu par la rue de la Monnaie, la rue de Clisson, la rue Duguesclin, la rue de l'Horloge et la rue de Rohan).

Piste cyclable unidirectionnelle sur le boulevard de la Liberté sud dans le sens ouest > est (500 mètres environ)

Une piste cyclable va être aménagée dans l'actuelle file de gauche, le long du terre-plein central, depuis la place de Bretagne jusqu'à la rue du Vieux Cours. Les places de stationnement existantes entre la place de Bretagne et la rue Tronjolly seront conservées et des places livraisons seront créées entre la rue Tronjolly et la rue du Vieux Cours. Entre la rue du Vieux Cours et la rue d'Isly, la piste cyclable se poursuivra en rive sud de la chaussée, côté trottoir.

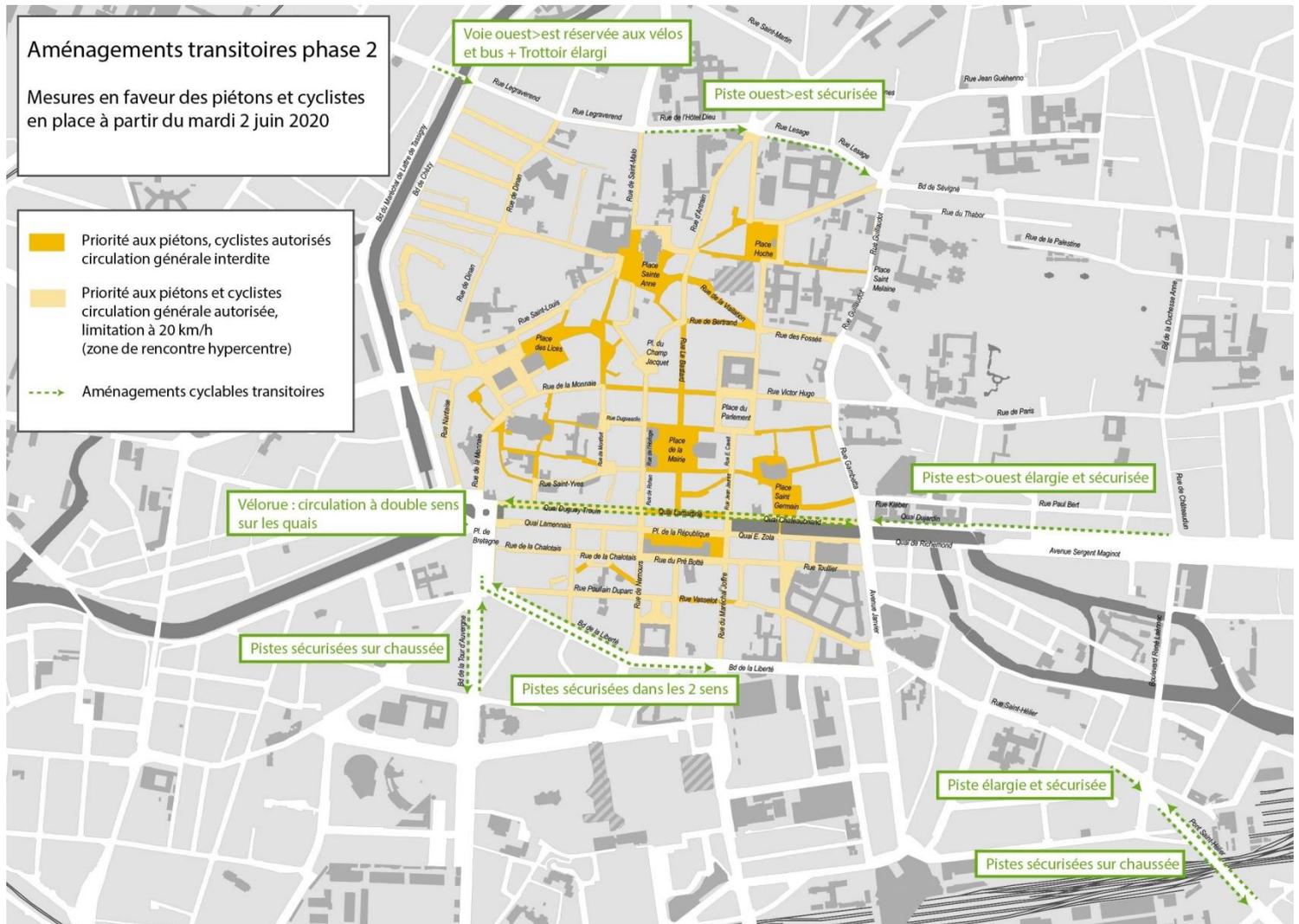
Aménagement d'une voie ouest > est réservée aux bus et vélos sur le pont Legraverend

Afin de faciliter les déplacements cyclables entre Villejean-Université / CHU et le centre-ville / Beaulieu (en cohérence avec les aménagements transitoires déjà réalisés sur la rue de l'Hôtel Dieu), une voie réservée aux bus et aux vélos va être aménagée sur le pont Legraverend. Le trottoir sud sera également élargi d'un mètre afin d'améliorer la circulation des piétons (distanciation physique).

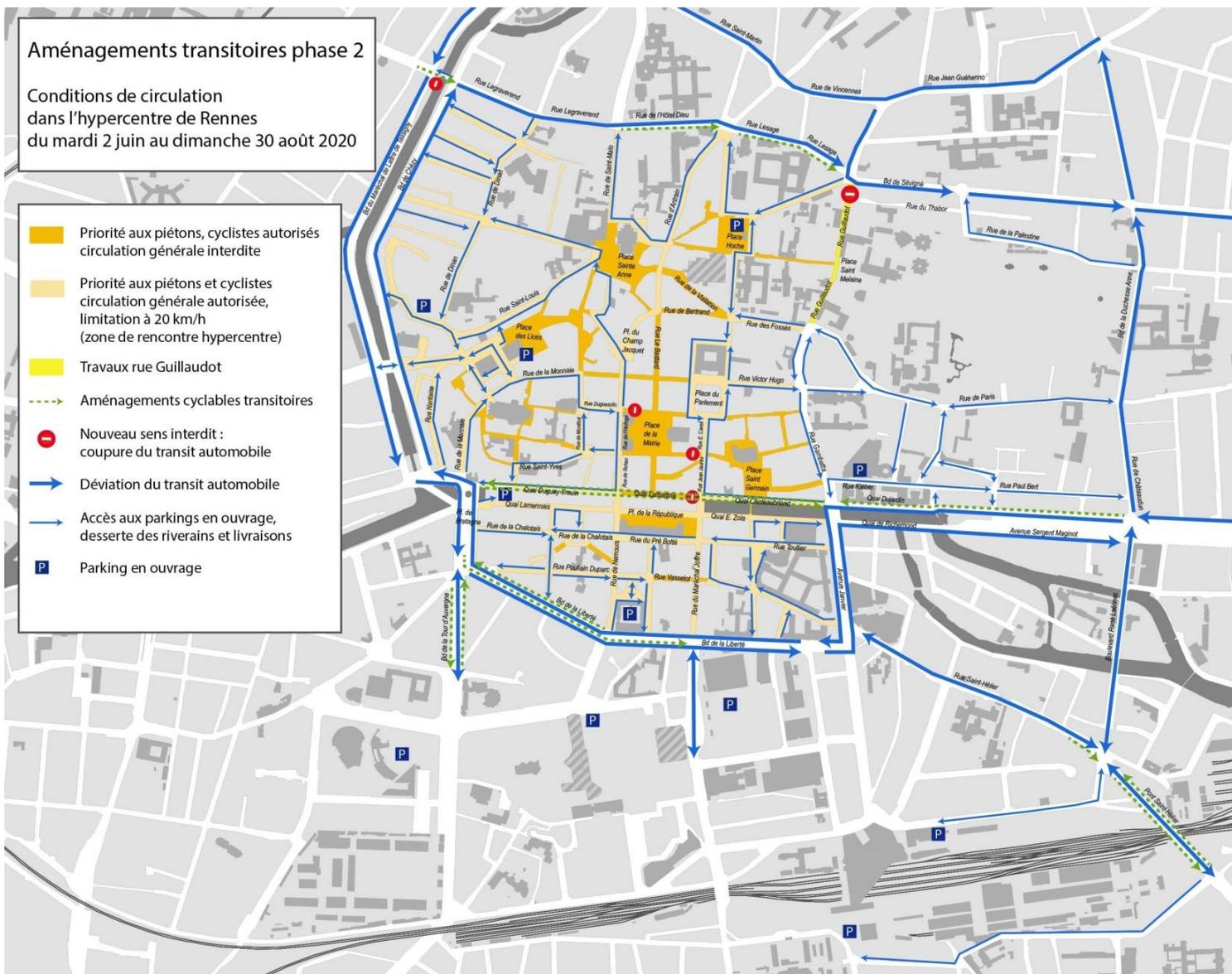
À noter : l'axe Guillaudot-Gambetta, compris entre le boulevard de Sévigné et la place Pasteur va également faire l'objet de travaux, l'accès à la rue du Général Guillaudot sera fermé à partir du mardi 2 juin (une déviation sera mise en place en amont sur les boulevards Volney, de Metz et de Strasbourg). Les travaux permettront la mise en place d'un nouveau réseau de bus à la mise en service de la ligne b du métro. À terme, la section comprise entre les quais et le carrefour de la rue du Général Guillaudot et du boulevard de Sévigné sera réservée à la circulation à double-sens des bus et des vélos avec une desserte locale pour les riverains.

Cartographies

État des lieux des aménagements transitoires en place au 2 juin 2020



Conditions de circulation dans le centre-ville du 2 juin au 30 août 2020



Plan de circulation dans Rennes avec les itinéraires conseillés

